



## INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT  
**Présentiel**

MODE DE PARTICIPATION  
**Paris**  
**Espace Hamelin - 13, rue  
de l'Amiral Hamelin  
75783 PARIS Cedex 16**

DATE  
**Le 11 décembre 2015**

LIEU  
**Espace Hamelin - 13, rue  
de l'Amiral Hamelin  
75783 PARIS Cedex 16  
Paris**

PARTICIPATION  
**0 €**

INSCRIPTION  
**[www.aefr.eu](http://www.aefr.eu)**

CONTACT  
**[contact@aefr.eu](mailto:contact@aefr.eu)  
01 70 98 06 53**

# Séminaire

## Formation - Genèse de la réglementation financière et point d'actualité

**Evénement initialement prévu au 17 novembre, reporté au 11 décembre.**

**=> Mr Coppens ne pourra intervenir ce vendredi. Merci pour votre compréhension**

### MIF2, EMIR, CRD4, SOLVENCY 2....

Sont des textes que les opérationnels connaissent de nom pour les manier tous les jours sans en comprendre parfois l'origine.

Pire certains ignorent qu'ils peuvent être des acteurs de cette réglementation qu'ils semblent subir...

Quel est le rôle de chaque acteur institutionnel européen dans la construction d'une nouvelle règle ?

Comment travaille la commission Juncker ?

Quelle est la bonne attitude responsable à adopter ?

### INSCRIPTION

### PROGRAMME

Il est **essentiel pour les professionnels du secteur financier de bien maîtriser la connaissance des acteurs et des étapes de la construction de ces règles :**

- non seulement pour **comprendre la logique du cheminement et suivre l'actualité de d'un nouveau texte**
- mais aussi pour **contribuer à l'élaboration des textes**, tant en amont par une **stratégie d'influence** qu'en cours d'élaboration au travers des **consultations** proposées.

L'EIFR, en association avec le cabinet Finance & Régulation et avec l'intervention de représentants de la Direction Générale du Trésor, de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne et de la Représentation en France de la Commission Européenne, vous offre dans ce séminaire la possibilité de comprendre :

- la façon dont les textes européens sont bâtis : institutions (pouvoir d'initiative, trilogue, ...), nature des textes (règlement vs. directives, ...), étapes (processus Lamfalussy, niveaux 1 à 4, standards techniques vs. actes délégués, ...)
  - la nature du besoin des autorités publiques
- la façon de se positionner de manière responsable sur ces textes.

### OBJECTIFS

- Comprendre le rôle spécifique de chacun des acteurs institutionnels européens dans les mécanismes de construction de la réglementation financière européenne
- Appréhender l'orientation et la logique de travail de la Commission Juncker

- Comprendre comment se positionner sur les textes européens et devenir acteur de la réglementation européenne
- Obtenir une vue d'actualité des enjeux de l'avancement des principaux dossiers financiers européens actuels

#### **PUBLIC VISE**

- Banques, Compagnies d'assurance, Sociétés de gestion :
  - Directions de la Conformité, des Risques, Juridiques
  - Directions opérationnelles
  - Directions des Affaires Publiques
- Conseils (réglementaire, organisation, juridique...)